

FICHE DÉCLARATIVE

POUR LE CALCUL DE LA REDEVANCE AU TITRE DE L'ANNÉE 2012

Copies réalisées pour les besoins de la **FORMATION**

IDENTIFICATION DE L'ORGANISME

Nom :

Adresse :

Téléphone : Télécopie :

REPRESENTANT DE L'ORGANISME

Nom du représentant

Fonction :

GESTIONNAIRE DU CONTRAT AU SEIN DE L'ORGANISME

Nom :

Fonction :

Téléphone : Télécopie :

Formations dispensées auprès de **SALARIÉS D'ENTREPRISES, PARTICULIERS ET DEMANDEURS D'EMPLOI**

Formations **NE PERMETTANT PAS** l'obtention d'un titre homologué par le Ministère du Travail ou d'un diplôme visé par le ministère de l'Éducation nationale

Niveaux de copies	Tranche 1 De 1 à 5 pages	Tranche 2 De 6 à 20 pages	Tranche 3 De 21 à 50 pages	Tranche 4 De 51 à 100 pages
Stagiaires salariés et particuliers
Stagiaires demandeurs d'emploi
Nombre d'heures stagiaires			

Formations **PERMETTANT** l'obtention d'un titre homologué par le Ministère du Travail ou d'un diplôme visé par le ministère de l'Éducation nationale

Niveaux de copies	Tranche 1 De 1 à 50 pages	Tranche 2 De 51 à 100 pages	Tranche 3 De 101 à 150 pages
Stagiaires (<i>salariés, particuliers et demandeurs d'emploi</i>)
Nombre d'heures stagiaires		

AUTRES FORMATIONS

	Effectifs inscrits au 1 ^{er} janvier	Heures stagiaires
Apprentis	
Stagiaires en contrats de qualification / de professionnalisation	

Niveaux de copies	Tranche 1 De 1 à 50 pages	Tranche 2 De 51 à 100 pages	Tranche 3 De 101 à 150 pages
Étudiants en formation initiale

RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES

Nombre de sites de formation : *(renseigner la liste et les coordonnées jointe en quatrième page)*
 Nombre de photocopieurs : *(autres que strictement réservés à des tâches administratives)*

Fait à

Signature et cachet :

Le

INFORMATIONS PRATIQUES

COMMENT COMPLÉTER LA FICHE DÉCLARATIVE

LA FICHE DÉCLARATIVE EST COMPLÉTÉE LORS DE LA SIGNATURE DU CONTRAT, PUIS CHAQUE ANNÉE AU MOIS DE MAI PAR L'ORGANISME SIGNATAIRE, POUR L'ENSEMBLE DE SES CENTRES ET SERVICES. ELLE DOIT ÊTRE RETOURNÉE AU CFC DANS LES DÉLAIS PRÉVUS PAR LE CONTRAT, AFIN D'ÉTABLIR LA FACTURE POUR L'ANNÉE CIVILE EN COURS.

EFFECTIFS À PRENDRE EN COMPTE

Les effectifs à prendre en compte correspondent à l'ensemble des personnes physiques reçues par l'organisme au cours d'une année.

SALARIÉS D'ENTREPRISES PARTICULIERS DEMANDEURS D'EMPLOI

La redevance due au titre de l'année civile en cours est calculée à partir des effectifs reçus au cours de l'année civile précédente. Par ailleurs, les stagiaires dont la formation s'étend sur plusieurs années civiles ne doivent pas être comptabilisés deux fois. Doit donc être déclaré le nombre de nouveaux stagiaires déclarés au Bilan Pédagogique et Financier établi au titre de l'année civile précédente, ne figurant pas dans le précédent Bilan Pédagogique et Financier établi.

APPRENTIS STAGIAIRES EN CONTRAT DE PROFESSIONNALISATION ÉTUDIANTS

Pour tenir compte d'éventuelles modifications d'effectifs depuis le jour de la rentrée scolaire, il convient d'arrêter le nombre d'apprentis, de stagiaires en contrat de qualification / professionnalisation et d'étudiants inscrits au 1^{er} janvier de l'année civile en cours.

DÉTERMINATION DE LA TRANCHE

TYPES DE REPRODUCTION À RETENIR

Chaque tranche de tarif correspond au nombre de pages de photocopie d'œuvres protégées dont bénéficie un stagiaire au cours de sa formation.

Par page de photocopie, on entend une page de format standard A4 (21 x 29,7 cm). Une page A3 (29,7 x 42 cm) ou une page A4 recto-verso correspondent donc à deux pages de photocopies.

PUBLICATIONS CONCERNÉES

L'autorisation de reproduction accordée par le CFC dans le cadre du contrat concerne toutes les œuvres protégées publiées ; sont donc à retenir les photocopies de pages de livres, d'articles de presse et de revues ...

Les documents non édités ne sont pas concernés par le contrat. Les copies de ces documents ne doivent donc pas être prises en compte pour le choix de la tranche.

RÉPARTITION DES EFFECTIFS PAR TRANCHE

Pour chaque catégorie de public concernée, l'organisme peut répartir ses effectifs dans une seule ou plusieurs tranches, en fonction des pratiques reprographiques observées : selon les types de formation, les niveaux, les domaines ...

RAPPEL : BARÈME DES REDEVANCES APPLICABLES

SALARIÉS D'ENTREPRISES, PARTICULIERS ET DEMANDEURS D'EMPLOI : La redevance est fonction du nombre de pages A4 de photocopies d'œuvres protégées dont bénéficie un stagiaire au cours de sa formation.

- Formations ne permettant pas l'obtention d'un titre homologué par le Ministère du Travail ou d'un diplôme visé par le ministère de l'Éducation nationale

Niveaux de copies	Tranche 1 de 1 à 5 pages	Tranche 2 de 6 à 20 pages	Tranche 3 de 21 à 50 pages	Tranche 4 de 51 à 100 pages
Redevance par stagiaire et par stage	0,30 €HT	1,22 €HT	3,05 €HT	6,10 €HT

Pour les stages dispensés aux demandeurs d'emploi, un abattement de 50% est consenti sur le montant de la redevance applicable.

- Formations permettant l'obtention d'un titre homologué par le Ministère du Travail ou d'un diplôme visé par le ministère de l'Éducation nationale

Niveaux de copies	Tranche 1 de 1 à 50 pages	Tranche 2 de 51 à 100 pages	Tranche 3 de 101 à 150 pages
Redevance par stagiaire et par stage	1,68 €HT	3,81 €HT	6,10 €HT

APPRENTIS ET STAGIAIRES EN CONTRATS DE QUALIFICATION OU DE PROFESSIONNALISATION

- Redevance : 1,52 €HT par apprenti/stagiaire et par an

ÉTUDIANTS : La redevance est fonction du nombre de pages A4 de photocopies d'œuvres protégées dont bénéficie un étudiant.

Niveaux de copies	Tranche 1 de 1 à 50 pages	Tranche 2 de 51 à 100 pages	Tranche 3 de 101 à 150 pages
Redevance par stagiaire et par stage	1,68 €HT	3,81 €HT	6,10 €HT

